

**Élargissement des publics visés  
(nouveaux parents et personnels de l'établissement)**

**Exemple de lettre**

Le principal aux parents d'élèves ou aux personnels du collège :

La lettre jointe à cet envoi (...) est d'une très grande importance pour le collège. Bien souvent, la contribution unique (la part barème ou hors quota de l'ancienne taxe d'apprentissage) et dont le collège peut bénéficier, peut être versée au collège au titre des formations professionnelles dispensées.

Bien que vous ne soyez pas directement concernés, vous pouvez être en situation d'influer sur un décideur (souvent le chef d'entreprise lui-même, parfois le responsable de la comptabilité ou le responsable des ressources humaines).

Rappelons que la contribution unique (la part barème ou hors quota de l'ancienne taxe d'apprentissage) peut être versée au collège même si l'entreprise a son siège dans une autre région.

Je compte sur vous pour nous aider à rendre plus performants nos moyens d'enseignements (robots, équipements informatiques, etc.)

Merci d'y penser.